

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-huit heures, trente le Conseil Municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame REYNAUD Christelle, Maire.

Présents : Mme Christelle REYNAUD, M. Régis BERTRAND, Mme Christine CHARDON, M. Éric FREYCHET, Mme Christine GIRARD, Mme Christiane GAUDRY, Mme Andréa SONNIER, M. Laurent PAIXAO, M. Patrick BOYER, M. Vincent LAPEINE, M. Lionel GUIGOU, Mme Colette BOUCHET.

Absents excusés : M. Roland CERRUTI-MICLET (pouvoir à Mme Christelle REYNAUD), Mme Isabelle PELLEGRINI (Pouvoir à M. Régis BERTRAND), Mme Brigitte CASIMIRO

Secrétaire de séance : Mme Christine CHARDON

Le compte rendu de la séance du 21 mars 2026 n'a fait l'objet d'aucune observation.

Mme le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Partenariat site internet communal CAMPAGNOL / NUMERIAN

Le conseil municipal, après avoir accepté la modification de l'ordre du jour, examine les questions inscrites.

### **SITE INTERNET – PARTENARIAT CAMPAGNOL.fr / NUMERIAN**

Madame le Maire présente le projet de remise à jour du site internet communal à réaliser en collaboration avec les prestataires Campagnol.fr et Numérian. Le coût annuel s'élève à 220 euros par an.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette future collaboration.

### **CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES** (délibération n°13-04-2026-20)

Madame la Maire rappelle que la composition des commissions a été préparée sur la base des souhaits recueillis lors de la réunion du 30 mars 2026 et d'échanges ultérieurs. Les absents ont confirmé leurs souhaits par mail. Le tableau est soumis au vote du Conseil Municipal pour officialisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la constitution des commissions municipales définies ci-dessous :

### Commission Budget / Finances

<b>Responsable</b>	Éric FREYCHET
<b>Membres</b>	Christelle REYNAUD, Régis BERTRAND, Andréa SONNIER, Lionel GUIGOU, Christine CHARDON, Isabelle PELLEGRINI

### Commission Travaux / Réseaux / Voirie / Bâtiment / Cimetière / Sécurité

<b>Responsable</b>	Régis BERTRAND
<b>Responsable thème Sécurité</b>	Laurent PAIXAO
<b>Membres</b>	Christelle REYNAUD, Christine CHARDON, Christine GIRARD, Andréa SONNIER, Patrick BOYER, Vincent LAPEINE, Roland CERRUTI-MICLET

### Commission Urbanisme / Patrimoine / Bâti et non bâti / Cadre de vie

<b>Responsable</b>	Éric FREYCHET
<b>Membres</b>	Christelle REYNAUD, Andréa SONNIER, Patrick BOYER, Vincent LAPEINE, Roland CERRUTI-MICLET, Christiane GAUDRY (volet logement social / Ardèche Habitat), Brigitte CASIMIRO, Colette BOUCHET
<b>Sous-commission Habitat indigne</b>	Éric FREYCHET (réfèrent site) + Christiane GAUDRY (binôme)

### Commission Développement durable / Environnement / Agriculture / Forêt / GEMAPI / Plantes invasives / Fleurissement

<b>Responsable</b>	Christine CHARDON
<b>Membres</b>	Christelle REYNAUD, Laurent PAIXAO, Patrick BOYER, Vincent LAPEINE, Roland CERRUTI-MICLET

### Commission Vie scolaire

<b>Responsable</b>	Régis BERTRAND
<b>Membres</b>	Christelle REYNAUD, Christine CHARDON, Christine GIRARD, Éric FREYCHET, Laurent PAIXAO, Colette BOUCHET

### Commission Information & Communication / Publications presse

<b>Responsable</b>	Christine CHARDON
<b>Membres</b>	Christelle REYNAUD, Éric FREYCHET, Christiane GAUDRY, Patrick BOYER, Lionel GUIGOU, Roland CERRUTI-MICLET, Isabelle PELLEGRINI
<b>Sous-commission Bulletin municipal</b>	Christine CHARDON, Éric FREYCHET, Christiane GAUDRY, Lionel GUIGOU, Roland CERRUTI-MICLET

### Commission Vie associative / Événementiel / Salles communales

<b>Responsable</b>	Régis BERTRAND
<b>Membres</b>	Christelle REYNAUD, Christine CHARDON, Christine GIRARD, Andréa SONNIER, Christiane GAUDRY, Laurent PAIXAO, Roland CERRUTI-MICLET, Isabelle PELLEGRINI, Brigitte CASIMIRO, Colette BOUCHET
<b>Sous-commission Association sportive &amp; mutualisation</b>	Responsable : Andréa SONNIER — Membre : Régis BERTRAND, Vincent LAPEINE

### Commission de contrôle des listes électorales

Il est évoqué la composition de la commission, pour la partie dédiée aux élus.

### Commission Éducation / Prévention routière et sécurité

<b>Responsable</b>	Roland CERRUTI-MICLET
--------------------	-----------------------

### Plan de sauvegarde

<b>Responsable</b>	Christelle REYNAUD (Maire)/ Laurent PAIXAO
<b>Membres</b>	Régis BERTRAND, Éric FREYCHET, Christine CHARDON, Patrick BOYER, Vincent LAPEINE, Lionel GUIGOU, Roland CERRUTI-MICLET, Christine GIRARD, Christiane GAUDRY, Andréa SONNIER, Colette BOUCHET, Brigitte CASIMIRO, Isabelle PELLEGRINI

### Syndicat des 3 rivières (GEMAPI)

Il sera proposé à la communauté de communes les délégués suivants :

- Mme CHARDON Christine

### Référent déontologie

Madame la Maire indique que le référent déontologie ne peut pas être un élu en exercice (incompatibilité légale). Elle prendra contact avec le Centre de Gestion 07 (CDG 07) pour obtenir la désignation d'un référent externe. Une délibération spécifique sera soumise au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

### **ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** (délibération n°13-04-2026-21)

La commission d'appel d'offres des communes de moins de 3 500 habitants est constituée du Maire ou son représentant, président et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit les trois membres de la commission d'appel d'offres, comme suit :

Membres titulaires :

- M. GUIGOU Lionel
- M. FREYCHET Eric
- M. CERRUTI-MICLET Roland

Membres suppléants :

- M. Patrick BOYER
- Mme Christine CHARDON
- M. Régis BERTRAND

### **DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES ELUS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** (délibération n°13-04-2026-22)

Le maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Il est proposé de fixer à 08 (huit) le nombre de membres du conseil d'administration (quatre conseillers municipaux et quatre membres de la société civile).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à huit, le nombre de membres du conseil d'administration.

### **ÉLECTION DES MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** (délibération n°13-04-2026-23)

Le maire rappelle que le conseil municipal a fixé, par délibération en date du 13 avril 2026, à 08 (huit), le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S, soit. quatre membres élus par le conseil municipal et 04 (quatre) membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit les membres du conseil municipal comme suit :

- Christine GIRARD,
- Christiane GAUDRY,
- Colette BOUCHET,
- Brigitte CASIMIRO

Les membres extérieurs nommés sont :

- Michel DOUILLOT
- Jean-Paul DANTONY
- Annie BOMBRUN
- Chantal FORCHERON

### **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES EAUX ANNONAY -SERRIERES** (délibération n°13-04-2026-24)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales il convient de désigner un délégué pour représenter la commune au sein du Syndicat des eaux Annonay-Serrières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Délégué titulaire :

- Christelle REYNAUD

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COLLÈGE D'ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHÔNE CHARGE D'ÉLIRE LES REPRÉSENTANTS AU COMITE SYNDICAL DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE (délibération n°13-04-2026-25)**

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner :

- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

afin de représenter la commune au sein du collège d'arrondissement chargé d'élire les représentants au Comité Syndical à raison d'1 titulaire et 1 suppléant par tranche révolue de 5 000 habitants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- M. Régis BERTRAND en qualité de délégué titulaire
- M. Éric FREYCHET en qualité de délégué suppléant

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ NATION D'ACTION SOCIALE (délibération n°13-04-2026-26)**

La commune d'ANDANCE est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 27 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de six ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Mme REYNAUD Christelle déléguée représentant le collège des élus,
- Madame Annie PILON, déléguée représentant le collège des bénéficiaires

**FINANCES**

**Vote des taux de fiscalité 2026 (délibération n°13-04-2026-27)**

Le conseil municipal, dans sa séance du 04 mars 2026, a voté le budget primitif 2026.

En l'absence de la notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2026, il a décidé de surseoir au vote des taux de fiscalité. Les taux de fiscalité pour l'année 2025 sont les suivants :

<b>LIBELLÉ TAXES</b>	<b>TAUX</b>
Taxe Foncier Bâti	35,44 %
Taxe Foncier Non Bâti	65,00 %
Taxe Habitation (Résidences Secondaires)	8,60 %

Le produit voté au budget 2026 s'élève à :

<b>LIBELLÉ</b>	<b>MONTANT</b>
PRODUIT DES TAXES (-) COEFFICIENT CORRECTEUR	410 000 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	0 €
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	33 251 €
<b>TOTAL</b>	<b>443 251 €</b>

Les bases ont été communiquées le 19 mars 2026. Sans modification des taux, le produit prévisionnel s'élève à :

<b>LIBELLÉ</b>	<b>MONTANT</b>
PRODUIT DES TAXES (-) COEFFICIENT CORRECTEUR	414 405 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	76 938 € €
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	33 251 €
<b>TOTAL</b>	<b>524 594 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux de fiscalité pour l'année 2026 comme suit :

<b>LIBELLÉ TAXES</b>	<b>TAUX</b>
Taxe Foncier Bâti	35,44 %
Taxe Foncier Non Bâti	65,00 %
Taxe Habitation (Résidences. Secondaires)	8,60 %

#### **PARTICIPATION FINANCIÈRE A LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS COMMUNAUX** (délibération n°13-04-2026-28)

Le Maire, autorité territoriale, rapporte que l'article L. 827-9 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette participation peut intervenir au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement définit les garanties minimales des contrats destinés à couvrir les risques en matière de santé et fixe la participation minimale mensuelle de l'employeur, pour chaque agent, quelle que soit sa quotité de travail, à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros.

Le Maire précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 15 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail.

### **Informations**

#### **Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de deux DIA reçues. Ces informations sont communiquées à titre indicatif et ne donnent pas lieu à vote.

<b>Parcelle A-296</b>	
<b>Vendeur</b>	M. KERVELLA Tristan
<b>Bien</b>	Immeuble d'habitation — 3 rue des Petits Pavés — terrain 60 m <sup>2</sup>
<b>Acquéreur</b>	Mme Poulenard Perrine
<b>Montant</b>	99 000 €
<b>Parcelles B 1251, 1556, 364, 365 et 367</b>	
<b>Vendeur</b>	BERTRAND Régis et CRAUSSE épouse BERTRAND Vanessa
<b>Bien</b>	Immeuble d'habitation — 610 Route RD 86 — terrain 1 882 m <sup>2</sup>
<b>Acquéreur</b>	Non communiqué
<b>Montant</b>	140 000 €

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.